

JORF n°0185 du 10 août 2012

Texte n°9

ARRETE

Arrêté du 2 août 2012 portant fixation de la liste des instances dont les membres sont soumis à l'obligation de déclaration publique d'intérêts en application de l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

NOR: AFSZ1230044A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1451-1 et R. 1451-1 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-17-3,

Arrête :

Article 1

La liste des instances collégiales placées auprès des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale dont les membres sont soumis à l'obligation de déclaration publique d'intérêts en application des dispositions de l'article L. 1451-1 figure en annexe I du présent arrêté.

Article 2

Les membres des instances mentionnées à l'annexe II sont également soumis à l'obligation de déclaration publique d'intérêts en application des dispositions de l'article L. 162-17-3 du code de la sécurité sociale et des articles R. 4021-2, R. 4133-16, R. 4143-21, R. 4236-21 et R. 4153-21 du code de la santé publique.

Article 3

Le directeur général de la santé, le directeur général de l'offre de soins et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes

Article Annexe I

- Modifié par Décret n°2013-420 du 23 mai 2013 - art. 21 (V)
- Modifié par Décret n°2013-420 du 23 mai 2013 - art. 17 (V)

LISTE DES INSTANCES	DIRECTION ou structure concernée	TEXTES DE RÉFÉRENCE
Comité de pilotage de l'Observatoire national de la fin de vie	DGOS	Décret n° 2010-158 du 19 février 2010
Comité national de l'organisation sanitaire et sociale Section sanitaire	DGOS	Articles L. 6121-7 et L. 6121-8 et R. 6122-1 à R. 6122-7 du code de la santé publique
Commission de suivi des programmes de prévention des infections associées aux soins en établissements de santé et en secteur des soins de ville	DGOS	Arrêté du 14 juin 2011
Commission nationale d'agrément des établissements de formation en ostéopathie	DGOS	Décret n° 2007-437 du 25 mars 2007
Commission nationale de l'internat et du post-internat	DGOS	Décret n° 2009-272 du 9 mars 2009
Conseil national de l'urgence hospitalière	DGOS	Décret n° 2009-29 du 9 janvier 2009
Haut Conseil des professions paramédicales	DGOS	Articles L. 4382-1 et D. 4381-1 du code de la santé publique
Conseil de l'hospitalisation	DGOS	Articles L. 162-21-2 et R. 162-21 du code de la sécurité sociale Arrêté du 7 mai 2007
Commission scientifique du Haut Conseil des professions paramédicales	DGOS	Article D. 4381-6 du code de la santé publique

Comité de pilotage du programme national relatif à la nutrition et à la santé (2011-2015) et du plan Obésité (2010-2013)	DGS EA3	Décret n° 2012-531 du 19 avril 2012
Comité national de santé publique	DGS DP1	Articles L. 1413-1 et R. 1413-26 à R. 1413-32 du code de la santé publique
Comité national de suivi et de prospective du plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012	DGS RI2	Décret n° 2009-1548 du 11 décembre 2009
Comité national des registres Comité spécialisé des registres de maladies rares	DGS INVS	Arrêté du 6 novembre 1995
Comité technique plomb	DGS EA2	Arrêté du 23 janvier 2003
Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique	DGS MAU	Articles L. 1114-1 et R. 1114-5 à R. 1114-8 du code de la santé publique
Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant	DGS MC1	Décret n° 2009-1216 du 9 octobre 2009 Arrêté du 13 mars 2011
Commission nationale des accidents médicaux	DGS DDEAJ	Articles L. 1142-10, L. 1142-11 et R. 1142-24 du code de la santé publique
Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU)	DGS MC1	Article D. 6311-17 du code de la santé publique Décret n° 2012-565 du 24 avril 2012 Arrêté du 24 avril 2012
Conseil de modération et de prévention (prévention de	DGS	Loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole

l'alcoolisme)	MC2	(art. 69) Décret n° 2006-159 du 14 février 2006
Conseil national du syndrome immunodéficientaire acquis	DGS RI2	Article D. 3121-1 du code de la santé publique
Groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique	DGS PP1	Arrêté du 3 février 2009
Haut Conseil de la santé publique (HCSP) Commissions spécialisées du HCSP Comités techniques permanents du HCSP	DGS MASPRAS	Articles L. 1411-4 et L. 1411-5 et R. 1411-46 du code de la santé publique Arrêté du 1er février 2011
Comité scientifique du site interventions précoces, soutien à la parentalité	DGS MC1	Arrêté du 6 avril 2012 (BO n° 2012-4)

Article Annexe II

LISTE DES INSTANCES	DIRECTION ou structure concernée	TEXTES DE RÉFÉRENCE
Comité économique des produits de santé (CEPS)	DSS SD1C	Article L. 162-17-3 du code de la sécurité sociale
Commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes	DGOS RH2	Articles L. 4143-2 et D. 4143-21 du code de la santé publique
Commission scientifique indépendante des médecins	DGOS RH2	Articles L. 4133-2 et D. 4133-21 du code de la santé publique
Commission scientifique indépendante des	DGOS	Articles L. 4236-2 et D. 4236-21 du code de la santé

pharmaciens	RH2	publique
Commission scientifique indépendante des sages-femmes	DGOS RH2	Articles L. 4153-2 et D. 4153-21 du code de la santé publique
Instances de l'Organisme gestionnaire du développement professionnel continu (OGDPC) : -assemblée générale ; -comité paritaire du DPC ; -conseil de surveillance du DPC.	OGDPC	Article R. 4021-2 du code de la santé publique

Fait le 2 août 2012.

Marisol Touraine